



RÉUNION PUBLIQUE

8 MARS 2023



CONSTRUISONS ENSEMBLE
L'AVENIR DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

ÉCONOMIE ···· HABITAT ···· ENVIRONNEMENT
MOBILITÉ ···· PATRIMOINE ···· AGRICULTURE ···· PAYSAGE



INTRODUCTION



M. GOUHOURY

Président de la Communauté
d'agglomération du Pays de
Fontainebleau



M. GOUÉ

Vice-président à l'urbanisme de
la Communauté d'agglomération
du Pays de Fontainebleau

DÉROULÉ DE LA REUNION

TEMPS 1 – Introduction – Point d'avancement sur le PLUi

TEMPS 2 – Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

TEMPS 3 – Le PADD : une démarche d'élaboration partagée

 Temps d'échanges

TEMPS 4 – Présentation du projet de PADD et des orientations présentes

 Temps d'échanges

TEMPS 5 – Conclusion & déambulation participative

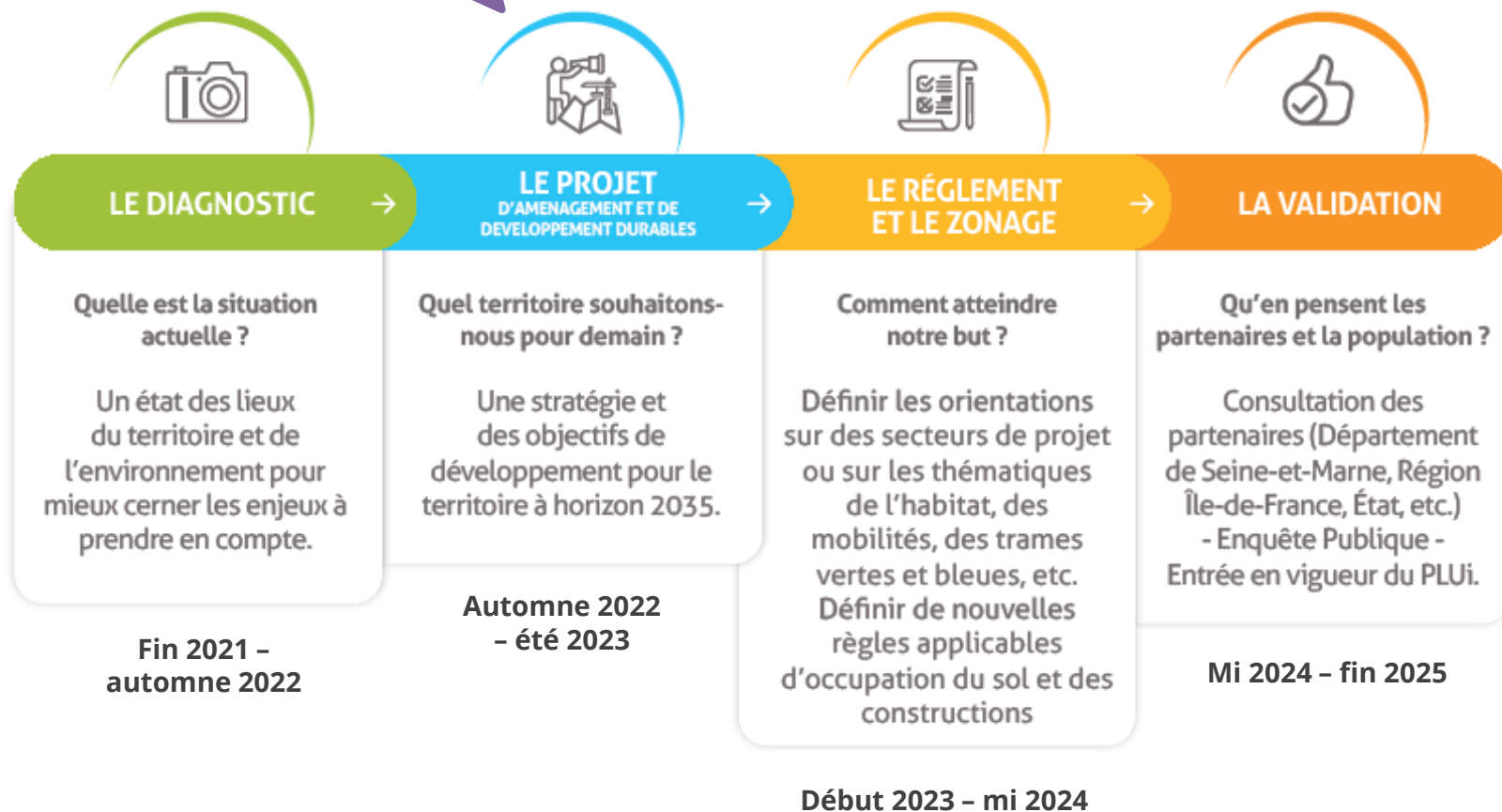
21h - Clôture de la réunion



Le PLUi : quel
avancement ?

LE PLUI : LES ÉTAPES DE SON ÉLABORATION (2021-2025)

Nous sommes ici





Le PADD, qu'est-ce
que c'est ?

Testons nos
connaissances !

LE PADD, QU'EST-CE QUE C'EST ?



- La **pièce maîtresse** du PLUi
 - Il formalise de manière simple et lisible **les grandes orientations d'aménagement** et de développement du Pays de Fontainebleau pour les 10 à 15 prochaines années.
 - Il constitue **une vision** pour notre Territoire de demain, appuyé sur les enjeux du diagnostic.
 - Les dispositions **du règlement** (règlement écrit, zonage, OAP) doivent traduire un ou plusieurs objectifs du PADD
- Son contenu est défini par le **Code de l'urbanisme** : il doit traiter de certaines **thématiques obligatoires**.

LE PADD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les thématiques définies dans le Code de l'urbanisme



Mais aussi...

- Le développement des communications numériques
- Les réseaux d'énergie...

Le PADD doit également fixer des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain**

LE PADD, QU'EST CE QUE C'EST ?

➤ Quelle portée réglementaire du PADD ?

- A. Le PADD est opposable aux autorisations d'urbanisme
- B. Le PADD n'a pas de portée réglementaire, il traduit une vision du territoire à moyen terme
- C. Les pièces du règlement doivent être en cohérence avec le PADD
- D. Aucun des trois

LE PADD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Sa portée réglementaire

- Sans portée réglementaire : il **n'est pas opposable aux autorisations d'urbanisme**. Toutefois, les pièces règlementaires doivent rester cohérentes avec lui ;
- Si ses orientations nécessitent d'être revues, **il faudra alors engager une révision générale du PLUi (procédure lourde)** : il est donc important pour le Pays de Fontainebleau de bien définir les orientations du PADD.

- C'est un document **non technique, qui doit être simple et accessible pour toutes et tous**.
- Une étape marquée par un **débat** sur les orientations du PADD (**et non un vote**) en Conseil Communautaire et dans les 26 Conseils Municipaux.
- **Possibilité de surseoir à statuer** = différer dans le temps la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter que l'exécution du futur plan local d'urbanisme intercommunal soit compromise.

LE PADD, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PADD et les démarches engagées par la CAPF

Le PADD doit s'inscrire **en cohérence avec les démarches engagées par la CAPF** :

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** adopté par la CAPF depuis le 10 décembre 2020 (programme 30 actions)
- **Le Programme Local de l'Habitat (PLH)** : approbation prévue 2^{eme} semestre 2023
- **Le Projet de Territoire de la CAPF** adopté le 5 décembre 2019
- **Schéma Directeur Cyclable** lancé en début d'année 2023
- Démarche prochaine de **schéma des énergies renouvelables**



LE PADD, QU'EST CE QUE C'EST ?

➤ Quel rapport de compatibilité et de cohérence du PADD avec les documents supra-communaux ?

A. Le PADD doit s'inscrire dans un rapport de cohérence avec les documents supra-communaux

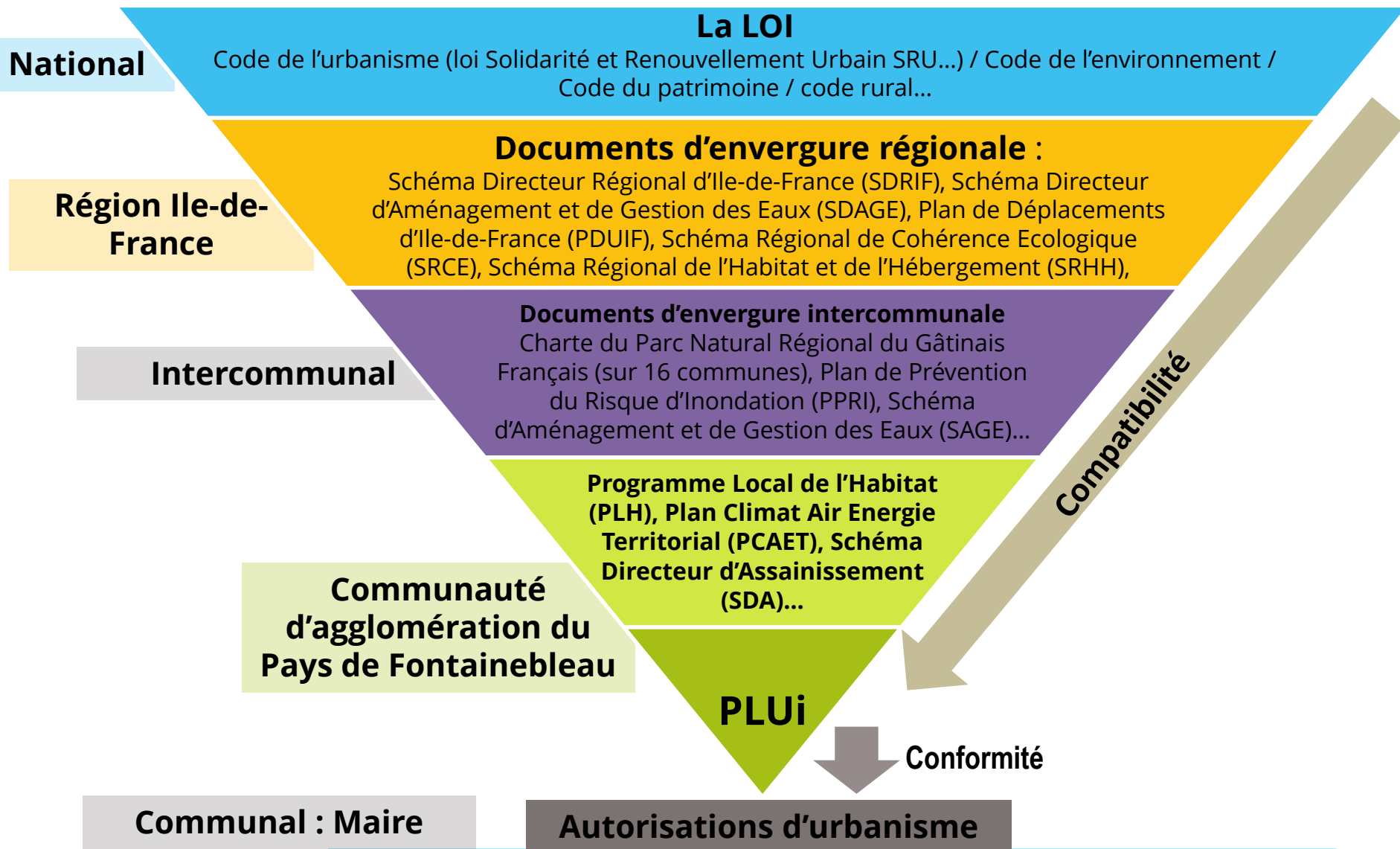
B. Le PADD doit s'inscrire dans un rapport de comptabilité avec les documents supra-communaux

C. Contrairement au règlement, le PADD n'a pas de rapport de comptabilité ou cohérence avec les documents supra-communaux

D. Je ne sais pas

LE PLUI, QU'EST CE QUE C'EST ?

La hiérarchie des normes en matière de planification territoriale



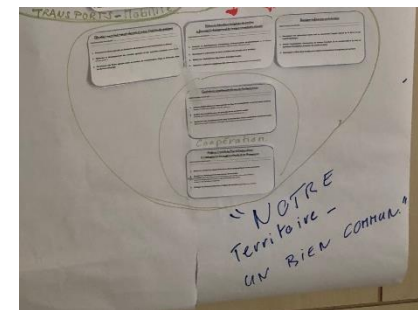


Le PADD, une démarche d'élaboration partagée

Le PADD, une démarche d'élaboration partagée

Avec les élus du territoire :

- 1 séminaire inaugural de la phase PADD intitulé « **Faire face au dérèglement climatique** »
- **3 ateliers thématiques** qui avaient pour objet de préciser les différentes solutions possibles, soit en matière d'adaptation, soit en matière d'atténuation au dérèglement climatique
- **Un comité de pilotage** en format « **fresque du projet** »



Le PADD, une démarche d'élaboration partagée

Avec les associations et habitants du territoire :

S'INFORMER

Articles dans la lettre d'information du Pays de Fontainebleau

URBANISM

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) patrimonial et paysager

L'échelle intercommunale est devenue incontournable pour aborder et agir sur les politiques publiques territoriales au-delà des limites administratives communales. L'agglomération intervient dans les domaines de la mobilité, de l'habitat et de la valorisation du patrimoine (bâti et paysager).

Elle œuvre également pour l'attractivité touristique, le maintien et le développement des activités économiques et la gestion des ressources et équipements publics.

Tout comme elle est attentive à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et à la prévention des risques et santé.



Le document permettra d'encadrer :

- l'utilisation des sols,
 - les aménagements,
 - la localisation et la densité,
 - l'implantation et l'architecture des constructions sur l'ensemble de notre territoire.
- Le dossier de PLUi final sera composé de plusieurs volumes :**
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
 - le rapport de présentation,
 - le règlement graphique et les annexes.

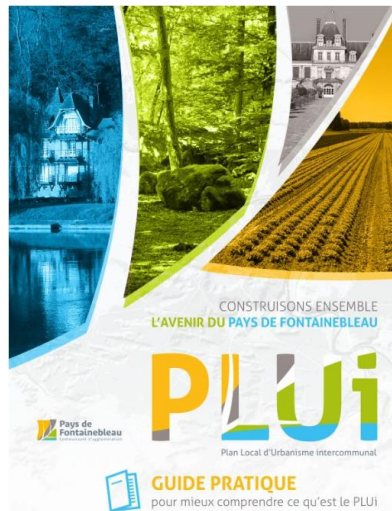
Les conseils communaires ont permis l'élaboration de ce dossier dès le 24 mai 2022. Ils ont également défini les objectifs poursuivis par le PLUi, les modalités de collaboration avec les communes et les modalités de concertation avec la population.

L'acte de lancement sera organisé le 13 février 2023 au Centre Paroissial de Fontainebleau.

À cette occasion le groupement d'études, piloté par le cabinet CITADIA, a présenté l'équipe pluridisciplinaire qui accompagnera la communauté d'agglomération dans cette démarche. Un site



Supports pédagogiques



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau : un document qui vise à dessiner le futur du territoire et réglementer l'occupation des sols et les constructions.

Réseaux sociaux



Exposition publique



Pour plus d'information contactez-vous sur PLUI-PAYS-FONTAINEBLEAU.FR

Page internet dédiée à la démarche PLUi : plui-pays-fontainebleau.fr



Le PADD, une démarche d'élaboration partagée

Avec les associations et habitants du territoire :

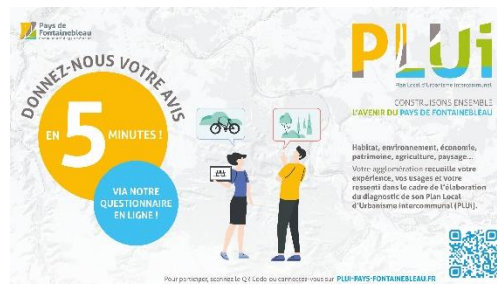
S'EXPRIMER



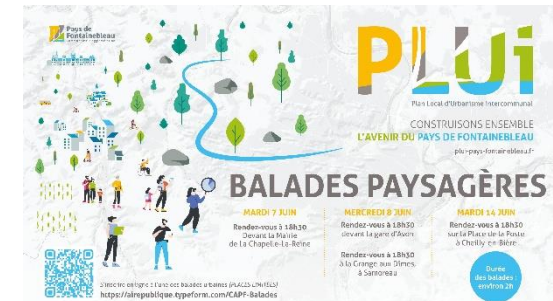
Réunions publiques



Questionnaire en ligne



Balades paysagères



Par courrier ou courriel adressé au Président du Pays de Fontainebleau



Cartographie participative en ligne



Atelier participatif d'élaboration du PADD



Registres de la concertation dématérialisés et papiers

Le PADD, une démarche d'élaboration partagée



RETOUR SUR LA FRESQUE DU PROJET DES HABITANTS

Atelier du 13 décembre 2022 à Ury : près de 50 participants

7 groupes : réalisation de 7 fresques

Mise à disposition de 21 cartes issues du projet d'armature du PADD ainsi que des cartes vierges



Le PADD, une démarche d'élaboration partagée

RETOUR SUR LA FRESQUE DU PROJET DES HABITANTS

Les titres donnés aux fresques par les habitants

- **Urbanisation maîtrisée et cadre de vie respecté**
- **Préserver la richesse de notre cadre de vie et être leader dans le domaine du développement durable**
- **La contrainte carbone comme ligne directrice**
- **Pour un territoire dynamique, harmonieux et respectueux du vivant et de la biodiversité**
- **Préservation et évolution responsable et durable**
- **Préservation, transition et résilience**
- **Territoire et résilience**



Le PADD, une démarche d'élaboration partagée



RETOUR SUR LA FRESQUE DU PROJET DES HABITANTS

Quelques éléments clés issus de l'atelier PADD et des autres temps de concertation

1) De fortes attentes sur le volet environnemental :

- 1) préservation des ressources naturelles, agricoles et forestières
- 2) respect et la valorisation des composantes patrimoniales et paysagères
- 3) développement et l'adaptation du vivant au dérèglement climatique
- 4) optimisation du foncier

2) Des vigilances sur le cadre de vie et l'attractivité du territoire avec des orientations sur :

- 1) **l'accessibilité du territoire** (réduction des déplacements contraints et développement des mobilités décarbonées)
- 2) **la nécessité d'anticiper l'évolution sociodémographique**, en lien avec le PLH, afin de penser :
 - 1) Un habitat adapté et une urbanisation raisonnée
 - 2) Une offre d'équipements et de services publics

Le PADD, une démarche d'élaboration partagée



1 TEMPS DE DEAMBULATIONS PARTICIPATIVES :

→ OBJECTIFS :

- Vous permettre de prendre connaissance des différents supports d'information : livrets, panneaux...
- Nourrir l'élaboration du PADD : quels sont les objectifs et actions que vous jugez prioritaires ?

→ POUR CONTRIBUER

- Des murs participatifs thématiques et sectorisés
- Des post-it pour noter vos contributions

LE SITE ET SA CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

LES REGISTRES EN MAIRIE ET L'ADRESSE MAIL





Des questions ?

Des réactions ?

Des questions prises
par 2 ou 3

1-2 minutes par
intervention maximum



Présentation du projet de PADD

PRÉSENTATION DU PADD : PREAMBULE

Une démarche singulière

Des synergies et complémentarités entre les communes par la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes... avec 3 thématiques principales :

Environnement

Patrimoine

Paysage

PRÉSENTATION DU PADD : PREAMBULE

Une démarche singulière

Des synergies et complémentarités entre les communes par la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes... avec 3 thématiques principales :

Environnement



Un **noyau forestier exceptionnel** à la fois **fédérateur** pour le territoire, support d'une **biodiversité riche**, de **paysages remarquables**, d'**attractivité touristique**, **artistique**, **symbolique**, mais qui expose aux **risques de feux de forêts** et crée une **contrainte de déplacements** entre les villages et le cœur urbain.

Patrimoine

Une **richesse patrimoniale naturelle et bâtie** offrant un **cadre exceptionnel** et **préservé** au territoire de la CAPF, qui dispose d'une **couverture de protection** sur **l'essentiel** du **territoire** mais une **évolution du patrimoine bâti** à penser pour tenir compte des **effets du dérèglement climatique**.



Paysage



Une **diversité de milieux** qui offre une diversité de paysages, **support d'activités économiques** (agriculture, sylviculture, tourisme et loisirs) et d'un cadre de vie favorable (milieux ouverts, vallées de la Seine, du Loing et de l'École, forêt de Fontainebleau...). Le Pays de Fontainebleau dispose d'une **identité particulière**, avec un **cœur urbain intense** et **dynamique**, à taille raisonnable du fait de son positionnement au sein du **noyau forestier protégé** et de **petits villages ruraux préservés**.

PRÉSENTATION DU PADD : PREAMBULE

Une démarche coopérative et partenariale

Positionner la CAPF dans un environnement élargi et consolider :

- **Son rayonnement régional, national et international** : écoles internationales (INSEAD...), évènements politiques, culturels et sportifs, attractivité artistique (peintres, musique, ...), château, forêt (escalade, randonnée), ville impériale, passé militaire, excellence équestre...
- **Son fonctionnement territorial**, auprès des partenaires institutionnels et des territoires limitrophes.



PRÉSENTATION DU PADD : PREAMBULE

Une démarche coopérative et partenariale

Limiter les ruptures au sein de la CAPF et de fluidifier les échanges vers les territoires limitrophes :

- **Les complémentarités économiques** : *une offre commerciale dans le diffus urbain a contrario des logiques de zones commerciales hors tissu urbain, logique de pôle tertiaire, enseignement secondaire et supérieur, attractivité et complémentarité de l'offre touristique avec les territoires voisins, économie locale (matériaux, énergies...), agricole et sylvicole (autonomie alimentaire, matériaux d'origine végétale...).*
- **La prise en compte des risques existants et leur gestion mutualisée** : *risques d'inondations (Seine, Loing, École, Ru du Rebais, Ru de la Mare aux Évées...), ruissellement, feux de forêts, transport de marchandises, nuisances sonores...*
- **Les mobilités et déplacements** : *flux internes, externes générés par l'attractivité des territoires : déplacements contraints (travail, alimentaire, formation, santé) et volontaires (tourisme, loisirs, sportifs...).*

PRÉSENTATION DU PADD : PREAMBULE

Une démarche coopérative et partenariale

Limiter les ruptures au sein de la CAPF et de fluidifier les échanges vers les territoires limitrophes :

- **Les complémentarités économiques**
- **La prise en compte des risques existants et leur gestion mutualisée :** *risques d'inondations, ruissellement, feux de forêts, transport de marchandises, nuisances sonores...*
- **Les mobilités et déplacements :** *flux internes, externes générés par l'attractivité des territoires : déplacements contraints (travail, alimentaire, formation, santé) et volontaires (tourisme, loisirs, sportifs...).*

PRÉSENTATION DU PADD LES 3 GRANDS AXES PRESENTIS DU PROJET DE PADD

AXE 1. Protéger un socle territorial naturel et paysager exceptionnel mais vulnérable [...]

AXE 2. [...] Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement durable mesuré [...]

AXE 3. [...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population.

AXE 1. Protéger un socle territorial naturel et paysager exceptionnel mais vulnérable [...]

I. PRESERVER LE TERRITOIRE EN TANT QUE BIEN COMMUN DES HABITANTS ET DES USAGERS DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

1. Favoriser la protection et le développement du vivant via l'adaptation au dérèglement climatique
2. Gérer durablement les ressources naturelles
3. Renforcer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels



AXE 1. Protéger un socle territorial naturel et paysager exceptionnel mais vulnérable [...]

II.S'ENGAGER POUR UN MODELE TERRITORIAL ANCRE DANS LA SOBRIETE

1. Optimiser le foncier lié aux besoins en matière d'habitat
2. Poursuivre un usage déjà sobre du foncier économique
3. Optimiser et moderniser les équipements publics afin de répondre aux enjeux de demain
4. Se diriger vers un territoire exemplaire en matière de sobriété carbone





VERSION DE TRAVAIL



Sources : MOS 2021, IGN 2020, SRCE
Réalisation : CITADIA Conseil -EVEN Conseil, Février 2023

Préserver le territoire en tant que bien commun des habitants et des usagers du Pays de Fontainebleau

Préserver les éléments naturels remarquables et ordinaires / réservoirs de biodiversité

-  Massif forestier exceptionnel et emblématique
-  Vallées humides : espaces naturels et paysagers pourvoyeurs d'aménités pour les habitants
-  Zones humides
-  Milieux ouverts agricoles

Renforcer et recréer les continuités écologiques et leurs fonctionnalités

-  Trame des espaces boisés et des milieux ouverts (principe)
-  Trame bleue



Anticiper l'aggravation des risques naturels au regard de la crise climatique (sécheresse, feux de forêts, retrait-gonflement des argiles, inondation, ruissellement)

S'engager pour un modèle territorial ancré dans la sobriété

Poursuivre la valorisation des ressources énergétiques (bois-énergie, hydraulique, gaz...)

-  Chaufferie biomasse
-  Chauffage urbain
-  Station hydroélectrique
-  Communication avec les territoires à l'ouest de la CAPF fournissant 15% de gaz issu de méthanisation (Moret Seine et Loing)



Développer le potentiel d'énergies renouvelables adaptées au territoire (biomasse, méthanisation, photovoltaïque, géothermie, éolien domestique...)



Encadrer le développement urbain au sein du tissu urbanisé (renouvellement urbain)



Des questions ?

Des réactions ?

Des questions prises
par 2 ou 3

1-2 minutes par
intervention maximum

AXE 2. [...] Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement durable mesuré

I. REPENSER LES MANIERES DE SE DEPLACER

1. Proposer des alternatives aux déplacements individuels carbonés
2. Augmenter significativement les mobilités actives et favorables à la santé
3. Réduire le nombre et la longueur des déplacements contraints

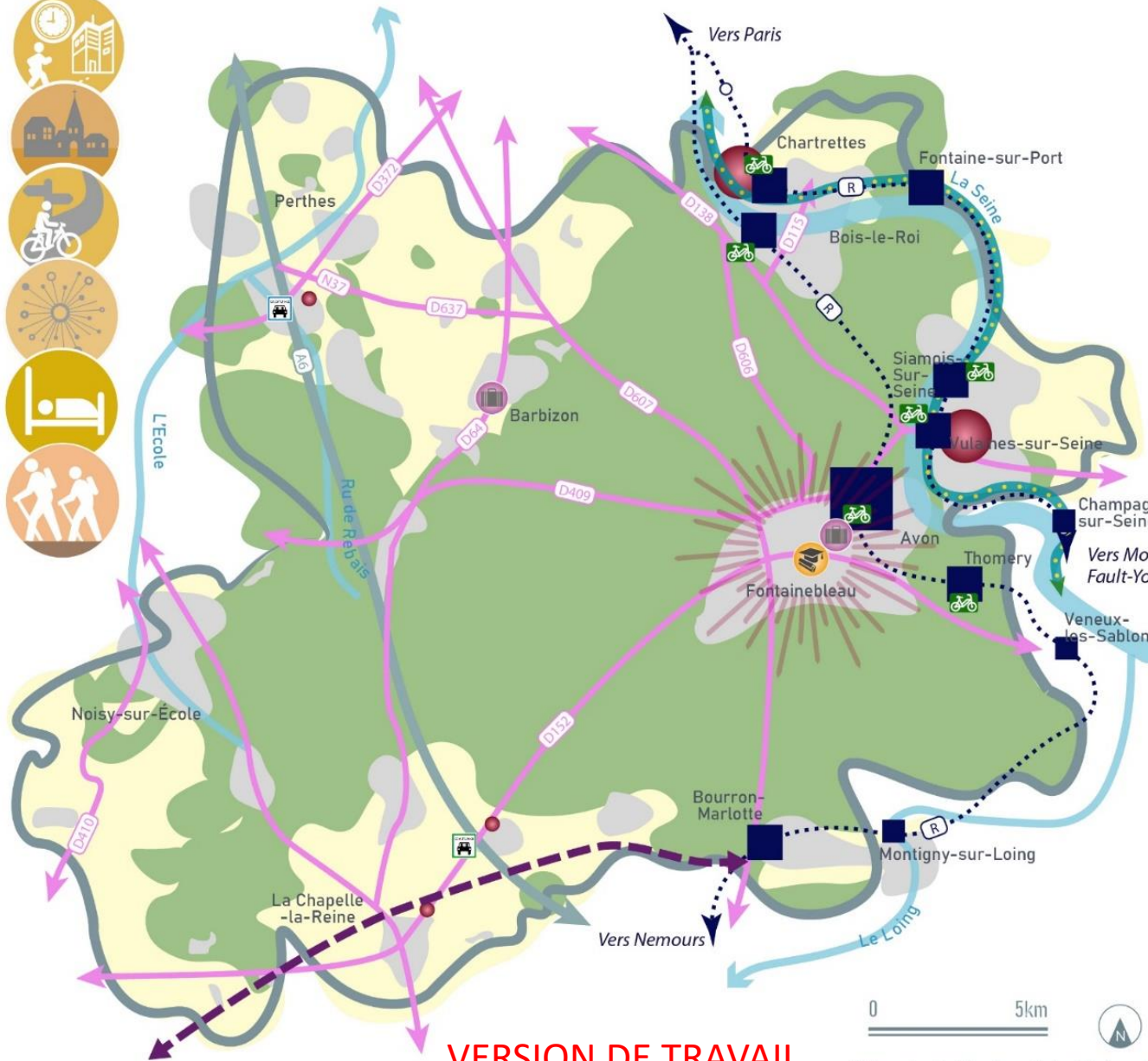


AXE 2. [...] Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement durable mesuré

II. AFFIRMER LA STRATEGIE ECONOMIQUE PORTEE SUR LE TOURISME DURABLE, L'ECONOMIE DE PROXIMITE ET LE TERTIAIRE SUPERIEUR

1. Structurer les filières représentatives du Pays de Fontainebleau
2. Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles pour une économie plus locale
3. S'engager vers un tourisme durable et responsable fondé sur la valeur paysagère et patrimoniale du Pays de Fontainebleau





VERSION DE TRAVAIL

Repenser les manières de se déplacer

Réduire le nombre et la longueur des déplacements contraints

Proposer des alternatives aux déplacements carbonés :

- En renforçant les transports collectifs routiers,
- autopartage /covoiturage existante projetée
- En s'appuyant sur le réseau ferroviaire
- En encourageant le transport fluvial de marchandises
- En régénérant la ligne ferroviaire de transport de fret

Augmenter significativement les mobilités actives :

- Parking cycable en gare
- Eurovélo

Affirmer la stratégie économique (tourisme vert, tertiaire...)

Conforter le Pays de Fontainebleau en tant que 1er pôle économique du Sud Seine-et-Marne

- Consolider l'offre d'enseignement supérieur et de formation et les filières d'ingénierie, scientifiques et techniques
- Permettre une extension mesurée des ZAE existantes

Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles pour une économie plus locale

- Maintenir une activité agricole durable et soutenir l'évolution des pratiques
- Développer durablement la filière bois sur le territoire
- Maintenir la polarité commerciale de Fontainebleau sans déséquilibrer l'offre commerciale de proximité des villages alentours

S'engager vers un tourisme durable et responsable

- En soutenant le tourisme d'affaire
- En diversifiant et en encadrant l'offre d'hébergement (gîte, hôtel/résidence, hébergements insolites, camping...)
- En valorisant les savoir-faire, les produits du terroir et les sites culturels locaux
- En favorisant le tourisme de pleine nature et d'itinérance

Sources : IGN BDTOPO 2020, IDFM 2022, MOS 2021, BPE 2019
Réalisation : CITADIA Conseil -EVEN Conseil, Février 2023

Cette carte est schématique, elle traduit géographiquement les orientations du PADD. Chaque élément est positionné à titre indicatif



Des questions ?

Des réactions ?

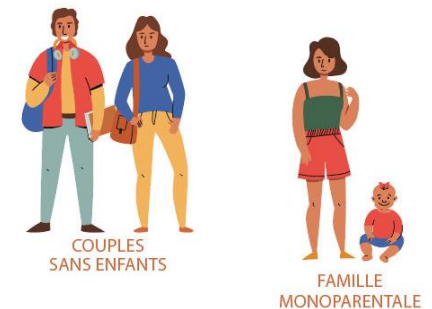
Des questions prises
par 2 ou 3

1-2 minutes par
intervention maximum

AXE 3. [...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population.

I. METTRE EN ŒUVRE UN OBJECTIF DE CROISSANCE MESURÉE DE LA POPULATION

1. Conforter le niveau de population actuel
2. Anticiper les évolutions démographiques et les besoins en logements de tous et toutes en lien avec le Programme Local de l'Habitat



AXE 3. [...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population.

II. DEPLOYER UN URBANISME DURABLE QUALITATIF ET RESPECTUEUX DU TERRITOIRE

1. Respecter et conforter les grandes composantes paysagères
2. Mettre en valeur et protéger les paysages et patrimoines urbains et ruraux du territoire
3. Favoriser les constructions et les rénovations vertueuses sur le plan climatique, environnemental, patrimonial et paysager
4. Prévoir un cadre de vie apaisé et adapté au dérèglement climatique



AXE 3. [...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population.

III. AFFIRMER L'ANIMATION DU TERRITOIRE ET L'ATTENTION PORTEE A SES HABITANTS

1. Adapter l'offre d'équipements (sportifs, de santé, culturels, numérique...), de commerces et de services de proximité à l'évolution des besoins de la population
2. Agir pour des quartiers et des centre-bourgs animés et agréables à vivre






Mettre en oeuvre un objectif de croissance mesurée de la population



Encadrer le développement urbain pour préserver le cadre de vie remarquable du territoire



Déployer un urbanisme qualitatif et respectueux du territoire

Respecter et conforter les grandes composantes paysagères

-  Protéger les grands massifs forestiers pour maintenir l'identité du territoire (démarche UNESCO)
-  Renforcer le caractère paysager des vallées humides ainsi que des autres éléments liés à l'eau
-  Préserver les plaines agricoles ouvertes

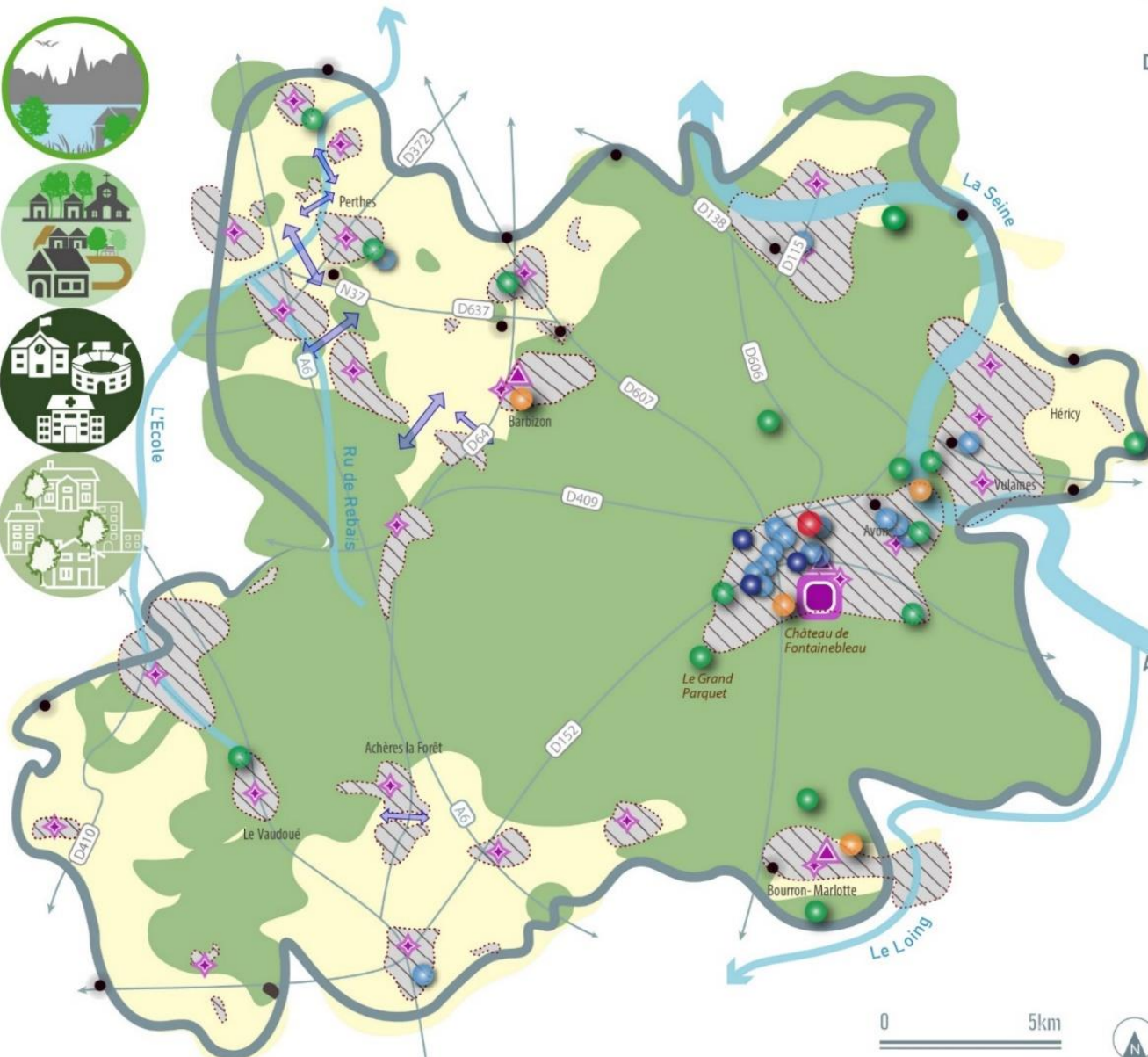
Mettre en valeur et protéger les paysages et patrimoines urbains et ruraux du territoire

-  Site UNESCO
-  SPR présents sur le territoire
-  Préserver le patrimoine bâti local emblématique riche par sa diversité
-  Conforter les quartiers de gare et les entrées de territoire/communales dégradés
-  Maintenir des coupures d'urbanisation afin de préserver l'identité rurale du territoire
-  Garantir l'insertion architecturale et paysagère des projets dans les noyaux urbanisés

-  Favoriser les constructions et les rénovations vertueuses sur le plan environnemental, patrimonial et paysager
-  Prévoir un cadre de vie apaisé et adapté au dérèglement climatique

Affirmer l'animation du territoire et l'attention portée à ses habitants

-  Accompagner l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité à l'évolution des besoins de la population
-  Equipement sportif
-  Equipement culturel
-  Centre hospitalier
-  Etablissement d'enseignement Élémentaire et secondaire
-  Supérieur
-  Agir pour des quartiers et des centre-bourgs animés
-  Accompagner le parcours résidentiel des ménages et développer une diversité de l'offre de logements adaptés aux différents publics spécifiques



VERSION DE TRAVAIL

0 5km



Sources : IGN BD TOPO 2020, MOS 2021, BPE 2019, Atlas des patrimoines
Réalisation : CITADIA Conseil - EVEN Conseil, Novembre 2022

Cette carte est schématique, elle traduit géographiquement les orientations du PADD. Chaque élément est positionné à titre indicatif



Des questions ?

Des réactions ?

Des questions prises
par 2 ou 3

1-2 minutes par
intervention maximum



DÉAMBULATION PARTICIPATIVE

Déambulation participative


Objectifs :

- Vous permettre de prendre connaissance des différents supports d'information : livrets, panneaux...
- Enrichir et contribuer aux orientations du PADD




Pour contribuer


- Des murs participatifs par axes stratégiques
- Des post-its pour noter vos contributions sur le PADD et partager vos idées

AXE 2. [...] Tout en offrant de bonnes conditions pour un développement durable mesuré 

I. REPENSER LES MANIÈRES DE SE DÉPLACER

1. Proposer des alternatives aux déplacements individuels carbonés 
2. Augmenter significativement les mobilités actives et favorables à la santé
3. Réduire le nombre et la longueur des déplacements contraints

II. AFFIRMER LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE PORTÉE SUR LE TOURISME DURABLE, L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LE TERTIAIRE SUPÉRIEUR

1. Structurer les filières représentatives du Pays de Fontainebleau 
2. Valoriser les ressources agricoles et sylvicoles pour une économie plus locale
3. S'engager vers un tourisme durable fondé sur la valeur paysagère et patrimoniale du Pays de Fontainebleau

Axe 3: [...] Et en garantissant les éléments essentiels au bien-être de la population

Mettre en œuvre un objectif de croissance mesurée de la population
Encadrer le développement urbain pour préserver le cadre de vie remarquable du territoire.

Déployer un urbanisme qualitatif et respectueux du territoire

Respecter et caractériser les grandes composantes paysagères

- Protéger les grands massifs forestiers pour maintenir l'identité du territoire (Bercyville, etc.)
- Restaurer le caractère paysager des vallées humides avec que des autres éléments liés à l'eau
- Préserver les plans agricoles ouverts

Mettre en valeur et protéger les paysages et patrimoines urbains et ruraux du territoire

- SRH présents
- SRH présents sur le territoire
- Préserver les quartiers de gare et les édifices de bureaux/communes déj. vides
- Mettre en valeur les quartiers de gare et les édifices de bureaux/communes déj. vides
- Garantir l'identité architecturale et paysagère des projets dans les zones urbaines

Favoriser les constructions et les rénovations vertueuses sur le plan environnemental, patrimonial et paysager

Prévoir un cadre de vie agé et adapté au vieillissement climatique

Affirmer l'animation du territoire et l'attention portée à ses habitants

- Accompagner l'offre d'équipements, de commerces et de services de proximité à l'échelle des besoins de la population
- Équipement sportif
- Équipement culturel
- Centre hospitalier
- Équipement d'enseignement primaire et secondaire
- Supérieur
- Agir pour des quartiers et des centres-bourgs animés

Accompagner la parure résidentielle des ménages et développer une diversité d'offre de logements adaptés aux différents publics spécifiques

0 5km

Source : IGN BD TOPO 2020, MSH 2020, BFC 2019, Atlas des patrimoines Municipaux : CSDMA Conseil - CSDMA Conseil, Novembre 2022
Cette carte est schématisée, elle traduit globalement les orientations du PADD. Chaque élément est positionné à titre indicatif.



Echangeons autour du PADD

Rdv sur le site internet du
PLUi pour en savoir + et
retrouver les modalités de
participation :

plui-pays-fontainebleau.fr

